

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

TROISIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

(Ère vulgaire)

DU OBI 22 Frimaire.

Vendredi 13 Décembre 1794.

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue des MOULINS, n^o. 500, au coin de la rue THÉRÈSE. Le prix de la Souscription est actuellement de 45 livres par an, de 24 livres pour six mois, et de 13 livres 10 sols pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égarent, et adressées franches au citoyen CHAS-FONRAILLE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style.)

A L L E M A G N E.

Extrait d'une lettre particulière de Hambourg, du 25 novembre.

Croyez-moi, ceux qui avoient dit à la république française qu'elle pouvoit se suffire à elle-même & se passer de relations commerciales avec tout le reste de l'Europe, étoient des tyrans ineptes dont l'ignorance (pour ne rien dire de plus) préparoit des maux sans nombre à leur patrie. L'expérience a éclairé, dit-on, à cet égard, le gouvernement qui a succédé à celui de Robespierre. Je vous en félicite, mon ami, & je crois que je féliciterai aussi toute l'Europe, lorsque ses différens gouvernemens imiteront la sagesse récente du vôtre.

C'étoit un bien cruel outrage fait à la liberté, que le système qui la présentait comme destinée à isoler les grandes familles désignées sous le nom de peuples, & à les priver des avantages qu'elles doivent obtenir de la communication réciproque de leurs denrées & de leurs productions industrielles.

Il paroît que ceux de vos administrateurs précédens, qui avoient projeté de séparer absolument la république de tous les autres peuples, avoient des vues très-courtes; car enfin la liberté étant, comme on n'en peut douter, le premier bien des hommes, pourquoi ces ennemis de toute sociabilité vouloient-ils que les François ne fissent pas connoître ce bien au reste de l'Europe?

Au lieu de faire aimer cette liberté, que n'ont-ils pas fait pour la rendre haïssable à toute la terre! leurs loix inconsidérées ont porté une hache destructive sur tous les rapports qui lient entr'elles les nations, mêmes neutres; des entraves dignes de la barbarie des temps les plus despotiques & les plus fiscaux, ont repoussé toute idée de spéculations commerciales avec une grande nation, dont l'immense industrie suffisoit à l'échange de toutes les matières nourricières de cette industrie.

Ici nos négocians commencent à savoir que ce régime

injuste & destructeur de tout commerce est réprouvé par la convention nationale; ils espèrent que la loi du maximum va tomber avec lui; que la prohibition d'exporter de France en échange des matières premières, des objets de luxe, sera abolie; & alors, disent-ils, les villes anseatiques & libres s'empresseront de commercer librement avec la république française, qui éprouvera, comme elles, un grand avantage du rétablissement de tant de relations, interrompues si mal-à-propos pour le bonheur commun.

Les canaux de communication eux-mêmes ont été engorgés; nos lettres de Paris nous arrivent par la Suisse, après un long détour. On nous flatte cependant qu'il va être établi une route de courriers par Aix-la-Chapelle, ce qui abrégera de beaucoup l'arrivée des nouvelles de France, qui deviennent de jour en jour plus intéressantes pour tout le Nord.

Des bords du Mein, le 20 novembre.

Aussi-tôt après l'arrivée des dépêches de Berlin, qui ont appris que le prince de Hohenlohe alloit ramener son armée sur le Rhin, il s'est tenu, au quartier-général du maréchal de Mollendorff, un conseil de guerre, à l'issue duquel on a expédié plusieurs courriers. L'on présume qu'il s'agit d'une opération prochaine pour la délivrance de Mayence & de Manheim.

A Mayence, dans la nuit du 22, il s'est manifesté un incendie dans le voisinage du laboratoire; mais tout ce que le feu y a consumé, se porte à une petite maisonnette.

Bretzenheim est de nouveau occupé par un piquet de troupes françaises; mais tout a été d'ailleurs tranquille ces jours derniers, excepté une canonnade qui s'est fait entendre entre Gersheim & Ginsheim.

On dit que les républicains français ont fait mine de vouloir jeter un pont sur le Rhin, près de Bingen; mais que, voyant qu'on alloit y mettre opposition, ils y ont renoncé.

(Extrait des gazettes allemandes.)

B E L G I Q U E.

D'Anvers, le 15 frimaire.

Le général Pichegru a passé par ici, il y a quelques jours, pour se rendre au quartier-général à Nimègue. On en infère que, malgré la saison avancée, nos braves veulent encore cueillir de nouveaux lauriers en pénétrant plus avant dans l'intérieur des Provinces-Unies; ils s'occupent depuis quelques tems à jeter un pont volant sur le Waal; le passage de cette rivière est devenu plus difficile par le gonflement de ses eaux.

Le premier de ce mois, nous avons métamorphosé en temple de la Raison l'église & le couvent des Carmes Chaussés, après en avoir bannis ces apôtres de l'Erreur & de l'Imposture, pour les punir de leur coupable désoberissance au magistrat & de leur sordide avarice. On avoit imposé à ces saints personnages une contribution de mille florins par jour, jusqu'à ce qu'ils eussent reproduit au grand jour un calice d'or & une grande coupée d'argent massif qu'ils avoient fait disparaître de leur église; ils ont refusé d'y satisfaire, sous prétexte d'impossibilité.

La municipalité, le tribunal criminel & une foale immense de citoyens ont assisté à l'ouverture du temple auguste de la Raison, cette divinité de l'homme libre. Avant de s'y rendre, le tribunal criminel fit brûler sur la place de Meir la potence & les instrumens affreux de la torture, cette invention infâme pour perdre l'innocent foible & sauver le criminel robuste. L'accusateur public prononça à cette occasion un discours éloquent & fort en principes.

Dans ce temple, le magistrat prononça aussi un discours analogue & vivement applaudi.

Plusieurs cantiques à l'Etre-Suprême & à la Nature, furent chantés avec enthousiasme. Cette journée mémorable fut terminée par un banquet civique, où présidoient l'aimable gaité & la douce fraternité.

Une lettre de Cologne, en date du 11 frimaire, annonce la nouvelle suivante :

Les moulins que la ville de Cologne a sur le Rhin ont été incendiés la nuit dernière. On présume que les Autrichiens, obligés de tenir une garde à l'opposite de ces moulins, & qui craignoient qu'ils pussent nous être utiles, se sont portés à cet acte hostile, qui ne peut nous nuire en aucune manière, puisque les moulins à vent de nos remparts & de nos environs peuvent nous suffire.

F R A N C E.

DÉPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE.

D'Angers, le 9 frimaire.

Après avoir visité les postes placés à la hauteur de Rochefort, le représentant du peuple Bezaud, que l'amour de la patrie rend infatigable, se rendit le lendemain au camp de Beaulieu, en passant par celui de Breuil. Il eut la même satisfaction qu'il avoit eu la veille, de voir ce pays dégagé des brigands; occupé par des patriotes disposés à faire leurs vendanges & à se livrer aux travaux les plus pressans de la campagne. Avant d'arriver au camp de Beaulieu, où il fut reçu par les soldats de la république aux acclamations de la joie la plus vive, qui tous lui marquèrent le desir le plus ardent de combattre les brigands, il rencontra le général Bournot allant à la

découverte avec la cavalerie. Un volontaire du bataillon de la Dordogne, dont le courage l'avoit porté à fourrager les brigands, & qui avoit reçu sept coups de fusil dans sa culotte, accourut au représentant du peuple, & lui raconta tranquillement ce qui lui étoit arrivé: il ne demanda pour récompense qu'une culotte. Bezaud l'accueillit avec amitié, lui donna quelques accours, & lui promit une culotte neuve; et à coup sûr il en aura une.

A l'approche des républicains à Aubin-de-Luigné, les brigands fuirent si précipitamment, qu'ils laisserent une quantité considérable de vin, & n'eurent pas le temps d'enlever le produit de leur pillage. Ils passerent si rapidement le Layon, qu'ils abandonnerent leur drapeau blanc, qui fut déchiré & brûlé en leur présence. Ils sont retranchés de l'autre côté du Layon, où ils se tiennent en embuscade.

Le fait suivant est une preuve bien convaincante que les alarmistes ont leurs agens, qui s'agitent comme le font les malveillans.

Un volontaire voulant donner une alerte dans le camp, y accourut tout défait & tremblant. Il assura qu'un de nos postes, composé de 60 hommes, avoit été massacré; qu'il n'avoit eu que le tems de se sauver. Le général Bournot alla lui-même vérifier le fait, qui se trouva faux; le poste étoit complet & n'avoit pas même été attaqué. Sur le compte qui en fut rendu au représentant du peuple, il donna sur-le-champ les ordres pour que cet alarmiste fut envoyé à la citadelle d'Angers, & traduit sans délai devant les juges militaires.

De Paris, le 22 frimaire.

On écrit du département des Alpes-Maritimes, que le citoyen Bermond, cultivateur très-éclairé, a été chargé d'y naturaliser différens végétaux, tels que l'indigo, les cotonniers & même la canne à sucre. Cette dernière production étoit cultivée aux isles d'Hyères dans le 15^e. siècle, & on suppose que ce qui la fit abandonner, fut l'ignorance où on étoit alors d'en cuire le suc & de le condenser. On ajoute que ces nouvelles cultures, commencées seulement depuis quelques mois, donnent dans ce moment les plus belles espérances.

Il paroît certain que plusieurs officiers de marine du département du port de la Montagne, vont se rendre à Brest. La situation de la Méditerranée, quoique déjà protégée par nos forces navales, ne peut manquer de devenir extrêmement florissante, si une fois l'asyle précaire que les Anglois ont acheté des traitres qui dominoient en Corse venoit à leur échapper.

Suivant divers avis reçus d'Italie, les puissances de ces contrées verroient avec plaisir cesser dans leurs mers la tyrannie britannique, & leur commerce rendu à la liberté que la république françoise ne peut manquer de leur faire goûter.

Le regne des destructions est détruit avec celui de la tyrannie, & a fait enfin place au régime des réparations & des créations qui doivent rendre la république heureuse & florissante. Toutes les veilles, toutes les occupations des bons citoyens se tournent de ce côté & suivent avec empressement l'impulsion de bienfaisance que donne la convention nationale. Ne dissimulons pas que cette ten-

dance au bien général est bien aidée par la liberté, qu'ont les écrivains patriotes d'émettre leurs vues, leurs idées, leurs plaas; ils sont encouragés dans leurs recherches par la certitude qu'ils ont d'être secondés & par le gouvernement & par la nation éclairés, l'un & l'autre, par l'expérience des maux que des systèmes despotiques & cruels ont fait à la chose publique. Des idées plus saines sur des différentes branches de l'administration politique, du dehors & du dedans, se montrent enfin dans tous les écrits, & le peuple commence à être convaincu que l'ensemble de toutes les opérations du gouvernement est absolument nécessaire à la prospérité de la république. Or, cet ensemble ne peut se trouver que dans la représentation nationale. Ce sentiment profond & général, se manifeste dans cette foule d'adresses qui louent la convention d'avoir réuni dans sa main toutes les autorités que l'anarchie se disputoit avec tant de fureur & de calamités.

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

SALLE DE LA LIBERTÉ.

Suite de l'analyse du procès du comité révolutionnaire de Nantes.

Suite de la séance du 18 frimaire.

Louchet, secrétaire-général du comité de sûreté générale, a dit: J'ai été à Nantes chercher les pièces relatives à la procédure qui s'instruit à ce tribunal. J'ai consulté l'esprit public dans cette ville; il est bon. Les nantais chérissent la patrie. Lorsqu'on apprit à Nantes la traduction de Carrier au tribunal révolutionnaire, une foule de citoyens se portèrent à la société populaire, qui avoit été dissoute, & ensuite recrée; des cris de *vive la convention*, *vive la république*, *périssent les traités*, se sont fait entendre, & ont été répétés dans toute la ville de Nantes. On s'occupa dans cette société, des moyens de faire rendre les propriétés aux parens des victimes, qui ont péri. Une commission fut aussitôt nommée pour rédiger une pétition à ce sujet. J'ai vu le bateau à soupape, la *banque à Carrier*: il est à sec; on y remarque deux petits sabords ou trous quarrés; on y voit encore les crochets de fer, auxquels on attachoit les malheureuses victimes qui devoient être noyées.

On m'a dit que le bateau avoit servi à la noyade des prêtres. Non loin de là est un autre bateau submergé: on m'a assuré qu'il étoit encore rempli de cadavres.

Patriotes & brigands; tous forment de même vœu. On m'a affirmé que, lorsque les brigands rencontrent un patriote sur la route, & qu'il leur déclare qu'il vient à Paris, ils disent: Tu peux passer, ne crains rien; nous protégerons même ta marche, s'il est nécessaire.

Carrier. — Je crois bien que les brigands réclament ma tête: je prie les journalistes de prendre des notes exactes pour consigner ces faits. Je ne suis traduit au tribunal que pour avoir proposé l'expulsion de deux de mes collègues aux Jacobins. Plusieurs de leurs amis se sont introduits au comité de sûreté générale: on a envoyé des commissaires à Nantes, à Port-Mat, pour y avoir des renseignemens sur ma conduite. Un jour viendra o. bien des affaires se découvriront.

Aussi-tôt que Westerman eut péri, les brigands firent une fête: ce général devoit avoir une couronne, il a eu l'échafaud. On dit que les brigands demandent ma tête:

il y a donc une grande affinité entre les brigands & quelques Nantais (murmures); puisqu'ils se parlent! Je ferai tout au monde pour consigner ces faits. Je conclus que les ennemis de la patrie demandent ma tête. J'ai oublié de dire au témoin d'aller assister à la fête de Charotte.

Lamarie, stâfnaire, a reproché à Carrier d'avoir dit à la société populaire d'Ancenis: « Nous ferons plutôt un cimetièrre de la France que de ne pas réussir ».

Carrier a nié ce fait.

Lavigné, marchand à Nantes, a déclaré que Carrier, soupant un jour chez Philippe Tronçoly, elle entendit dire à ce représentant: « Bah! bah! à vous autres juges; il vous faut cent témoins, cent preuves pour juger des accusés, f...-les dans la riviere, ce sera plutôt fait ».

Trotreau & Leroux déjà entendus, ont répété leurs déclarations.

Poulet, serrurier à Paris, a déclaré que Carrier harangua, en ventose ou au commencement de pluviose, à Montaigu, la colonne de Cordelier, & dit aux soldats: « Vous avez porté le nom d'armée infernale au Nord, j'espère que vous le porterez de même ici; je vous ordonne de mettre le feu par-tout, & de tout fusiller sans distinction! » On a tout brûlé a dit le témoin, jusqu'aux fermes, aux gerbes & aux grains qui y étoient renfermés.

Carrier a répondu, qu'il n'avoit été à Montaigu, qu'une fois avec Merlin, de Thionville, en octobre, & qu'il n'avoit jamais vu Cordelier.

Du 19.

Arengaudot a déclaré que, le 28 pluviose, pendant son séjour à Ancenis, Carrier dit à la société populaire de cette ville: « Je vois par-tout des gens en guenilles, vous êtes aussi bêtes-ici qu'à Nantes; l'abondance est près de vous, & vous manquez de tout: ignorez-vous donc que la fortune, les richesses de ces gros coquins de négocians vous appartiennent, & la riviere n'est-elle pas là? Les infortunés, les ouvriers, furent indignés & révoltés d'entendre prêcher une telle morale; ils ne pouvoient concevoir qu'un homme pût professer de pareils principes; aussi ce nouveau prédicateur ne fit pas fortune, il ne fut pas écouté.

Carrier a dit qu'on avoit empoisonné ce qu'il avoit dit, & il s'est efforcé de donner une explication favorable à ce propos; mais il n'a convaincu personne; quand je disois, a ajouté Carrier, que les chouans laissoient passer les Nantais qui viennent déposer contre moi; on me disoit que j'étois exalté, je ne me trompois pas; l'opinion est changée; mais la mienne ne changera jamais.

L'eslime politique de la France ne m'étonne pas; mais comment pouvez-vous juger ce qui s'est passé il y a un an? Connoissez-vous l'état terrible où nous nous trouvions? c'étoit alors la guerre la plus cruelle; c'étoit un massacre; une boucherie; on n'a pas d'idées des atrocités & des cruautés qui ont été exercées.

Cette guerre a commencé avant moi, & je n'y étois pas seul: si les ministres plénipotentiaires des chouans avoient demandé ma tête pour avoir la paix, il y a longtemps que je la leur aurois livrée; si la fin de cette guerre malheureuse dépend de mon existence, je provoque sur moi la vengeance nationale.

Mon plan de défense ne sera pas long. S'il existe un projet de transaction entre Charotte & d'autres, j'invite le tribunal à verser tout sur moi.

Tesson Lafiorie, Darbefeulle, Boivin, Michelot, Main-

gnat, Nodille, Binet, Loglas, ont répété les déclarations qu'ils avoient précédemment faites, & dont les faits, pour la plupart, ont été niés par Carrier.

Quelques témoins ont été entendus contre Carrier & d'Héron. A midi, Carrier a déclaré qu'il étoit fatigué; il a demandé à se retirer. Aussitôt, il a été reconduit dans sa chambre; il nous a paru très-affaibli & changé; & un instant après, la séance a été suspendue jusqu'à demain 10 heures du matin, attendu qu'il n'y a plus que quelques témoins à entendre à la charge de Carrier.

CONVENTION NATIONALE.

Séance du 21 frimaire.

Bréard fait une motion relative à des marins, soit sous-officiers ou matelots, qui ne sont sortis de France que par suite des vexations qu'ils ont éprouvées: ces citoyens qui n'ont été qu'égarés sont aujourd'hui sur les côtes d'Italie, & ne desirerent que de pouvoir rentrer en France: Popinant demande que la convention renvoie à ses comités de salut public & de marine réunis les observations qu'il vient de lui soumettre, pour que ces comités avisent aux moyens de faire rentrer dans leur patrie des citoyens utiles qu'un instant d'égarement en a éloignés.

La section de Guillaume Tell, celles Lepelletier, de la Halle-aux-Bleds, de la Montagne, du Bonnet-Rouge, du Contrat-Social & plusieurs autres, félicitent l'assemblée du décret par lequel elle a rappelé dans son sein ceux de ses membres que la tyrannie avoit proscrits.

« Ce sont, dit la section du Contrat-Social, 75 garans de plus de la félicité publique ». — Vifs applaudissemens.

« Les sentimens du peuple de Paris nous vengent assez des persécutions que nous avons éprouvées, dit un des membres rappelés; mais on a dit que nous avions calomnié ce peuple de Paris: non; nous avons gémi de l'oppression où il étoit réduit, mais nous avons toujours su lui rendre justice ».

La section de la Montagne abjure ce nom & demande à reprendre celui de section de la Butte-des-Moulins. — Accordé au milieu des plus vifs applaudissemens.

L'assemblée renvoie à son comité de sûreté générale, avec pouvoir de statuer sur les réclamations de la même section en faveur du citoyen Raffet, dont le seul crime, disent les pétitionnaires, est d'avoir voulu défendre la convention contre le traître Henriot.

Henry de la Rivière, représentant hors de la loi, écrit à l'assemblée pour être réintégré dans son sein.

Un membre rappelle que ce représentant n'a jamais professé que les opinions les plus patriotiques: il demande le renvoi de la lettre aux comités chargés du rapport sur les représentans dans le cas de la Rivière. — Ordonné.

Un membre, au nom du comité de sûreté générale, annonce que les piéces relatives à une vaste conspiration dont un membre a parlé hier à l'assemblée, étant relatives à l'affaire des colonies, le comité de sûreté gé-

néral qui des piéces ont été communiquées, a cru devoir sans prendre aucune détermination, renvoyer ces piéces à la commission chargée du rapport sur les colonies. — Ce renvoi est confirmé.

On insiste pour l'impression de ces piéces: plusieurs membres observent que le droit d'imprimer appartient à tout le monde.

Valles, de l'Eure, représentant mis hors de la loi comme bien d'autres, écrit pour réclamer sa réintégration. — Penieres rend hommage aux vertus & aux lumieres de ce représentant. — Sa lettre est renvoyée aux trois comités.

Thibaudot fait décréter l'acquisition de plusieurs maisons & autres bâtimens environnant le muséum d'histoire naturelle, pour agrandir cet utile & bel établissement. Ce décret occasionne une vive discussion.

Charles Lacroix s'élève contre les dilapidations occasionnées dans les domaines nationaux, en vertu des arrêtés de l'ancien comité de salut public.

Il est triste, dit Theilhard, qu'on soit obligé d'acheter des maisons dans Paris, quand la moitié de Paris appartient à la nation. Il voudroit que les comités s'occupassent d'un mode d'acquisitions par échange.

Theilhard demande aussi que les comités s'entendent entre eux pour les diverses dépenses qu'il faut décréter: dépenses utiles, dit-il, mais qui faute d'être ordonnées sur un plan général, pourroient bien excéder les moyens de la république. Thibaud appuie vivement cette demande, nous ne pouvons pas marcher, dit-il, comme nous marchons depuis quelques tems. C'est le déficit qui a été un des mobiles de la révolution; vous seriez bien étonnés si on vous présentoit le tableau des dépenses fixes, qui excèdent peut-être ce qu'elles étoient alors. Je demande qu'avant de vous proposer une dépense vos comités soient toujours tenus de se concerter avec celui des finances.

La loi existe dit un membre.

Oui, elle existe, s'écrie Clausel; & c'est pour cela même qu'il est scandaleux de voir les énormes dépenses que votre ancien comité de salut public a ordonnées de son autorité particulière.

On cite divers faits; Boissy-d'Anglas dit qu'on élève encore à grands frais, en vertu de ces arrêtés, des maisons d'arrêt.

Grégoire expose que la maison Toulouse a déjà coûté plusieurs millions pour y faire transporter successivement diverses commissions. Aux invalides, dit-il, on opere à grands frais des dégradations aussi honteuses qu'irréparables. On a jeté par terre toutes les belles figures colossales du pourtour.

L'assemblée, à plusieurs reprises, témoigne son indignation. J'appuie la motion de Theilhard, dit Montmayon: nous achetons, & nous avons pour onze milliards à vendre.

Clausel demande que l'assemblée annulle tous les arrêtés de l'ancien comité de salut public, en vertu desquels des dilapidations se commettent.

La convention renvoie toutes ces propositions à ses comités.

Un grand nombre de pétitionnaires sont entendus.